

PROGRAMME

Montpellier, Agropolis International

30 & 31 mars 2017

Eviter Réduire Compenser

les impacts des aménagements
sur la biodiversité

COLLOQUE

© Dominique Nugue

30 mars **Séminaire régional « Interactions recherche-aménageurs »**
matin **Quelles réponses de la recherche aux problématiques des aménageurs ?**
Trois cas concrets de collaboration chercheurs-aménageurs

après-midi **Quels besoins et quelles problématiques pour de futurs travaux de recherche ?**
Atelier 1 : Gouvernance, planification et intégration territoriale
Atelier 2 : Problématiques soulevées par les méthodes d'évaluation de la compensation écologique

31 mars **Journée scientifique**
Présentation de travaux en écologie, éthique, socio-économie, géographie, droit

Contact : www.labex-cemeb.org – sophie.boutin@umontpellier.fr

Organisé par le LabEx CeMEB en partenariat avec la Région Occitanie et la DREAL Occitanie.



Un événement inscrit dans la dynamique de la
Communauté Régionale Eviter Réduire Compenser
Occitanie



30 MARS 2017

Séminaire Régional « Interactions recherche-aménageurs »

9h00 – Accueil café

Amphithéâtre L. Mallassis

9h30 - Ouverture du Colloque : Philippe Augé (Président de l'Université de Montpellier), Stéphanie Thiébaud (Directrice de l'Institut écologie et environnement – INEE du C.N.R.S), Agnès Langevine (Vice-Présidente en charge de la transition écologique et énergétique, de la biodiversité, de l'économie circulaire et des déchets, Région Occitanie), Anne Viu (Directrice Régionale Adjointe, DREAL Occitanie).

10h15 - Introduction générale : contexte et enjeux

Sylvain Pioch (CEFE-UPVM), Didier Soustelle (DREAL Occitanie), Stéphane Leroy-Therville (Région Occitanie)

MATIN : Quelles réponses de la recherche aux problématiques des aménageurs ?

Trois cas concrets de collaboration chercheurs-aménageurs

10h45 - Biodiversité et planification : Analyse de la prise en compte de la biodiversité à l'échelle de projets d'urbanisation et proposition de mesures pour la séquence ERC à l'échelle d'un territoire. Le cas de Montpellier Méditerranée Métropole (3M). Emilie Salles (3M), Charlotte Bigard (CEFE).

11h20 - Ecologie et réglementation : la contribution de projets de recherche à la conception et mise en œuvre de mesures compensatoires. Le cas du contournement Nîmes Montpellier. Brice Quenouille (Bouygues), Pierrick Devoucoux (CEFE).

12h05 - Approche économique : Prise en compte des services écosystémiques dans l'analyse des variantes et dans l'évaluation économique des projets d'infrastructures de transport. Dorothée Labaraque (Egis environnement), Léa Tardieu (LEF).

12h30 – Buffet

APRES-MIDI : Quels besoins et quelles problématiques pour de futurs travaux de recherches ?

14h00 – 16h30.

Atelier 1 : Gouvernance, planification et intégration territoriale : les verrous à lever pour une meilleure mise en œuvre de la séquence ERC et des mesures compensatoire ». *Salle Badiane*.

Comment le dispositif ERC a-t-il été utilisé en Occitanie et quelles ont été les conséquences pour les territoires ? Comment intégrer les futurs besoins compensatoires dans la planification territoriale ? Quelles perspectives pour la séquence ERC sont offertes par les évolutions réglementaires (loi biodiversité, AFB, ARB...)?

Animateurs : Jacques Lepart (CEN LR), Claude Napoléone (Ecodéveloppement, Avignon), Coralie Calvet (Lameta/CEFE).

Intervenants : Isabelle Botrel (SAFER), Nicolas Goux (CEN MP), Olivier Gourbinot (FNE), Fabien Lépine (CEN LR), Claire Pellegrin (doctorante INRA Avignon), Anne-Charlotte Vaissière (Lameta), Mathias Gaillard (Oxao), Pierre Bieuzen (Métropole de Nîmes), Mathieu Delabie (Conservatoire du Littoral).

Atelier 2 : Problématiques soulevées par les méthodes d'évaluation de la compensation écologique. *Amphithéâtre L. Mallassis*.

- Question des impacts cumulés : quelle prise en compte dans les études et les méthodes, et comment s'en saisir pour établir des seuils d'impact réducteurs ?
- Prise en compte des continuités écologiques dans les volets Eviter, Réduire et Compenser.
- Nouvelles exigences réglementaires de la Loi Biodiversité et paysage, méthodes d'évaluation quantifiant la compensation par équivalence, variantes d'aménagement "de moindre impact« (volets éviter et réduire).

Animateurs : Sylvain Pioch (CEFE, UPVM), John Thompson (CEFE), Agnès Méchin (CEFE, UPVM, ECO-MED), Céline Jacob (CEFE). *Intervenants* : Baptiste Regnery (Observatoire Régional de l'Environnement Poitou Charente), Fabien Quétier (Biotope), Alexandre Cluchier (Ecomed), Karine Jacquet (Barbanson), Sylvain Moulherat (Terroiko), Sébastien Thorin (Créocéan), Emilie Perrier (DREAL Occitanie).

16h45-17h15 Restitution des questions et problématiques scientifiques soulevées, et débat.

Colloque organisé par le LabEx CeMEB, en partenariat avec la Région et la DREAL Occitanie.



31 MARS 2017 Journée scientifique

Agropolis International, Amphithéâtre L Mallassis

MATIN**8h30** Accueil café**9h00** Ouverture du colloquePhilippe Jarne, Labex CEMEB ; Flora Pelegrin, Fondation pour la recherche sur la biodiversité.
John Thompson, CEFE-CNRS, introduction au contexte scientifique ERC local et international.**Ethique et réflexion politique****9h30** Les limites éthiques des politiques de compensation en contexte de perte de biodiversité.

Rémy Petitimbert - Clémence Guimont, CERAPS Université de Lille 2

9h50 L'écologie scientifique mobilisée dans l'étude d'impact environnemental : tensions entre impératif scientifique et impératif délibératif. Laura Rodriguez, ISEM Montpellier**Droit et cadre réglementaire****10h10** Analyse juridique de la compensation des atteintes à la biodiversité : défis et perspectives.

Marius Combe, Institut de Droit de l'Environnement, Lyon

10h30 La séquence « Eviter – Réduire – Compenser » : un dispositif favorisant l'émergence de projets d'aménagement à finalité environnementale. Guillaume Ramon, CHROME, Université de Nîmes**10h50** – Pause**Socio-économie****11h10** Mise en œuvre de la compensation écologique : stratégie d'acteurs et rapports de pouvoir. Fanny Guillet, CESCO, MNHN, Paris**11h30** Les risques associés au système de banque de compensation ? Étude du système de « mitigation banking » pour les zones humides en Floride. Pierre Scemama, AMURE, Plouzané**11h50** La compensation écologique en milieu agricole : analyse des préférences des agriculteurs. Sébastien Roussel, LAMETA, Montpellier**12h10** Défis de la compensation écologique dans les forêts du bassin du Congo : peut-on compenser le développement minier dans la zone du TRIDOM ? Hélène Dessard, Juliette Chamagne, CIRAD Baillarguet**12h30** Buffet**APRES MIDI : Méthodologies (écologie, géographie, aménagement du territoire)****14h00** Un cadre d'évaluation de la biodiversité pour la détermination de l'équivalence entre pertes et gains de biodiversité dans le contexte de la compensation écologique en France. Lucie Bezombes, EMGR, IRSTEA Grenoble**14h20** L'équivalence entre mesures compensatoires agroécologiques de projets éoliens : support d'objectivation face à la difficulté d'application de la séquence ERC. Kévin Barre, CESCO- MNHN, Paris**14h40** Une approche cartographique et expert pour modéliser la prise en compte de la compensation écologique des impacts engendrés par le développement territorial. Anne-Charlotte Vaissière, LAMETA, Montpellier**15h00** Pause**15h20** Dimensionnement de la compensation écologique « cours d'eau » : analyse et typologie des méthodes américaines. Séverine Hubert, CEREMA Centre-Est - Véronique De Billy, Agence Française de la Biodiversité**15h40** L'évaluation des fonctions des zones humides : un préalable à la conception, au dimensionnement et à la mise en œuvre des mesures ERC. Guillaume Gayet, MNHN, Paris - Florence Baptist, Biotope, Montpellier**16h00** MitiMed : méthode de dimensionnement des mesures compensatoires en milieu marin. Céline Jacob, CEFE - Sébastien Thorin, Créocéan, Montpellier**16h30** Fin de la journée

Colloque organisé par le LabEx CeMEB, en partenariat avec la Région et la DREAL Occitanie.

Un événement inscrit dans la dynamique de la
Communauté Régionale Eviter Réduire Compenser
Occitanie

La destruction et la fragmentation des habitats naturels causées par l'augmentation des populations humaines et le développement des infrastructures représentent l'un des principaux facteurs d'érosion de la biodiversité. Dans ce contexte, l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité (« no net loss ») en s'appuyant sur la mise en place d'une séquence visant à Eviter, Réduire, et en dernier lieu, Compenser (ERC) les impacts résiduels des projets et programmes d'aménagement du territoire, initialement prévu par la loi de 1976 sur la Protection de la Nature, a été réaffirmé par la loi et la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et sa mise en application par le décret n°2011--2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact, ainsi que par la loi du 8 août 2016 pour la Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui consacre le principe d'action préventive.

Si les fondements théoriques de la séquence sont connus, les nombreuses questions posées par son déploiement sur les territoires ont mis en exergue la nécessité d'anticiper sa mise en œuvre grâce à un travail partenarial entre acteurs et instituts de recherche. Des travaux collaboratifs, initiés et menés dans le cadre d'ateliers réguliers co-pilotés Etat-Région depuis 2013, ont permis la création d'une dynamique d'échanges entre les acteurs, la construction de cadres méthodologiques partagés et de documents de synthèse.

Cependant, les récentes évolutions des contextes réglementaires (loi du 8 août 2016), et institutionnels avec la ré-organisation des régions, posent de nouvelles questions. La loi prévoit en effet une gouvernance de la biodiversité rénovée avec la création de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) et de ses déclinaisons territoriales, et une intégration renforcée de la séquence ERC au sein des différents documents d'aménagement, de planification et d'urbanisme. L'exigence de déploiement de la séquence de manière plus rigoureuse, cohérente et planifiée, nécessite ainsi une réorganisation des actions, des logiques et des méthodes de compensation, pour mettre davantage l'accent sur les étapes d'évitement, et optimiser les modalités d'organisation des mesures compensatoires.

En effet l'augmentation des besoins compensatoires des aménagements ajoute une pression supplémentaire sur le marché foncier agricole, et accroît les tensions entre les différents usagers de l'espace. C'est particulièrement le cas dans la région Occitanie, où s'entremêlent une grande richesse écologique, une mosaïque de milieux, une forte pression d'aménagement, et une multifonctionnalité des territoires.

Le présent colloque, organisé par le Labex CeMEB en partenariat avec la DREAL Occitanie et la Région Occitanie, a pour objectif de valoriser et consolider les travaux menés antérieurement et de définir les nouvelles priorités de travail et de recherches à mener en appui aux acteurs du territoire. Ouvert largement aux représentants des services de l'État et des collectivités territoriales, aux élus, aménageurs, experts, chercheurs, opérateurs fonciers, bureaux d'études (etc.), ce colloque a pour ambition de renforcer cette nouvelle dynamique en favorisant les échanges entre les acteurs.

Le colloque se décomposera en deux temps :

Le 30 Mars 2017, le Séminaire régional « Interactions recherche-aménageurs » s'attachera principalement à mettre en présence les aménageurs (Etat et collectivités, ou aménageurs privés) et la communauté scientifique. Il sera dédié aux échanges au travers de retours d'expérience sur des cas concrets d'aménagement en Région Occitanie, et d'ateliers destinés à faire émerger les problématiques et de nouvelles orientations de travail ou programme de recherche.

Le 31 mars 2017, la Journée scientifique présentera des travaux de recherche sur la séquence ERC menés de façon théorique ou pratique en écologie, éthique, socio-économie, géographie et en droit.

Colloque organisé par le LabEx CeMEB, en partenariat avec la Région et la DREAL Occitanie.

